



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/COM.3/L.1/Add.1
23 janvier 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation
du commerce et du développement
Première session
Genève, 20 janvier 1997
Point 7 de l'ordre du jour

**PROJET DE RAPPORT DE LA COMMISSION DES ENTREPRISES, DE LA FACILITATION
DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT SUR SA PREMIERE SESSION
(20-24 janvier 1997)**

Rapporteur : Mme H. Booth di Giovanni (Royaume-Uni de Grande-Bretagne
et d'Irlande du Nord)

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Orateurs :

Président	Sénégal
Directeur chargé de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale	Chine
République islamique d'Iran	Népal
Mexique	FIATA

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire, qui est distribué aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification concernant les déclarations des délégations doit être soumise, en anglais ou en français, au plus tard le vendredi 31 janvier 1997 à la :

Section d'édition de la CNUCED
Bureau E.8106
Télécopieur : 907 0056
Tél. : 907 5656/5655

Chapitre II

**INFRASTRUCTURE DES SERVICES POUR LE DEVELOPPEMENT ET EVALUATION DE
L'EFFICACITE COMMERCIALE**

(Point 4 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie du document ci-après :

"Infrastructure des services pour le développement et évaluation de l'efficacité commerciale : rapport du secrétariat de la CNUCED" (TD/B/COM.3/3).

2. Le **Président** a annoncé que des messages relatifs au point 4 de l'ordre du jour avaient été reçus du Secrétaire exécutif de la CEE, du Directeur exécutif du CCI et du Secrétaire général de l'UIT (pour le texte de ces messages, voir l'annexe ...).

3. Le **Directeur chargé de la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale** a dit que, ces dernières années, un cinquième des pays en développement avaient enregistré une croissance économique plus rapide que prévu. Cette tendance devait en principe se poursuivre et les pays en développement deviendraient sans doute l'élément moteur de la croissance économique mondiale. L'expansion observée pouvait être attribuée à des facteurs tels que la stabilité politique, la maîtrise de l'inflation, l'épargne intérieure, etc. Cela étant, l'efficacité des services d'appui au commerce et l'investissement dans les technologies de l'information avaient aussi exercé un effet catalyseur majeur sur la croissance. La CNUCED pouvait en l'occurrence jouer un rôle clé en rendant les pays en développement et les PME plus compétitifs.

4. Le mandat défini à la neuvième session de la Conférence s'inscrivait dans le prolongement du Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, qui s'était tenu à Columbus (Ohio) en 1994. Ce symposium avait formulé un grand nombre de recommandations : aussi avait-il fallu faire un choix parmi celles-ci, principalement sur la base des données d'expérience des Etats membres. Les activités continueraient d'être coordonnées avec les travaux de la CEE/ONU, du CCI et de l'OMD. Le nombre des programmes en cours d'exécution étant relativement important, il faudrait prendre des décisions quant aux activités à poursuivre. Le critère à appliquer pour déterminer si telle ou telle activité devait être poursuivie ou

abandonnée était l'impact des programmes concernés. Dans les cas où celui-ci était faible, les programmes seraient interrompus. Le même critère serait appliqué aux nouveaux secteurs dans lesquels des activités étaient envisagées, par exemple les services bancaires. L'orateur a noté que le programme relatif aux micro-entreprises ne serait pas examiné à la présente session, mais qu'il était recommandé de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine session de la Commission.

5. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a dit que la question à l'examen était d'une grande importance pour les pays en développement, car bon nombre d'entre eux étaient dépourvus d'une infrastructure adéquate de services qui réponde aux impératifs actuels de la compétitivité. A cet égard, son pays avait commencé à mettre en oeuvre le projet SYDONIA et espérait qu'il serait prochainement opérationnel.

6. Concernant les pôles commerciaux, la façon dont ils pouvaient contribuer à satisfaire les besoins des pays en développement en les aidant à accéder aux marchés internationaux devait faire l'objet d'une évaluation claire et approfondie. L'infrastructure des services des pays développés était depuis longtemps dotée de dispositifs de ce type et de mécanismes de facilitation du commerce : les pays en développement devaient donc être les principaux bénéficiaires des programmes concernant les nouveaux pôles commerciaux. Il fallait élargir l'interaction entre pays développés et pays en développement en vue de la mise en place d'un réseau mondial de pôles commerciaux.

7. S'agissant de la facilitation du transport en transit, la République islamique d'Iran était située à un carrefour géographique, et au moins neuf pays en développement sans littoral étaient tributaires d'itinéraires de transit passant par son territoire. Ses politiques en matière d'infrastructure étaient d'une importance cruciale pour les pays voisins, mais également pour d'autres pays extérieurs à la région. A cet égard, la République islamique d'Iran avait entrepris un vaste programme d'investissement dans les systèmes de transit par le rail et par la route, ainsi que des efforts visant à promouvoir un environnement commercial approprié. Cependant, certaines questions d'ordre juridique et social ayant trait aux modalités de transit n'avaient pas encore été réglées. Celles-ci devaient être traitées, et la République islamique d'Iran était prête à coopérer avec la CNUCED pour chercher des solutions.

8. Le représentant du Mexique a décrit les mesures prises par son pays pour promouvoir l'efficacité commerciale et les entreprises. Après la dévaluation de la monnaie nationale en 1994 - qui avait provoqué la faillite de 15 000 PME et fait chuter le PNB de 6,3 %, baisse la plus forte enregistrée depuis 50 ans - le gouvernement avait adopté un programme concernant la politique industrielle et le commerce extérieur. Ce programme visait à stimuler le progrès technique et l'innovation, à encourager les fusions sectorielles et intersectorielles pour permettre aux entreprises de soutenir la concurrence internationale, et à promouvoir l'emploi dans les PME. Ses résultats étaient encourageants et le PNB avait augmenté de 4,5 % en 1996.

9. Les principales activités en cours étaient axées sur : i) l'amélioration de l'accès au financement, à des conditions internationales; ii) la création de centres régionaux destinés à promouvoir la compétitivité; iii) l'augmentation de l'offre; iv) l'information ainsi que la promotion de l'innovation et du progrès technique; v) l'amélioration des transports, des communications et de la législation.

10. Les mesures de déréglementation prises par le Mexique contribuaient aussi à accroître l'efficacité de ses entreprises. Elles avaient conduit à une nette simplification des procédures, et les intéressés pouvaient utiliser le réseau Internet. Un registre des procédures des entreprises serait établi avant la fin de 1997. Le deuxième plan de la Banque d'exportation nationale (BANCOMEXT) contribuait à promouvoir le commerce extérieur, et la Banque devrait offrir des services financiers à plus de 5 000 PME en 1997.

11. Le Mexique appuyait la proposition du secrétariat de la CNUCED visant à organiser deux réunions d'experts, l'une sur le transit et l'autre sur les télécommunications. La réunion sur le transit devrait aussi porter sur les aspects de l'infrastructure technique et commerciale qui étaient importants pour la distribution des biens et services.

12. Le représentant du Sénégal a dit que l'efficacité commerciale et la bonne utilisation des techniques d'information étaient essentielles pour le développement économique. A cet égard, le Gouvernement sénégalais avait créé un pôle commercial pour établir un partenariat entre l'Etat et le secteur privé. Ce pôle était une association d'utilité publique et son conseil était constitué par les groupes professionnels qui avaient participé à sa création. Cette forme d'organisation permettait une collaboration entre l'Etat et le secteur privé dans le domaine des services, le pôle commercial gérant ses

activités comme une entreprise tout en jouissant des prérogatives d'un organisme public. Sa mission était de servir de centre de facilitation du commerce international, de source d'information commerciale et de centre d'aide et de conseil. Cette dernière fonction lui permettrait de développer ses activités en faveur des micro-entreprises ainsi que des PME. Enfin, le pôle commercial devait aussi contribuer à la coopération régionale et internationale. Le Sénégal était donc résolu à collaborer étroitement avec la CNUCED à l'exécution de son programme relatif aux pôles commerciaux.

13. Le représentant de la Chine a déclaré que l'utilisation de l'informatique était indispensable aux entreprises chinoises, et que le programme pour l'efficacité commerciale pouvait les aider à maîtriser cet outil. L'efficacité commerciale réduisait les coûts de transaction et pouvait grandement faciliter les opérations dans des domaines comme les douanes, les transports, la banque et les assurances. La Chine avait soutenu le Symposium international des Nations Unies sur l'efficacité commerciale, tenu à Columbus, et continuait à appuyer le programme relatif aux pôles commerciaux. A cet égard, deux pôles avaient été créés dans le pays, l'un à Shanghai et l'autre à Beijing. Tous deux étaient liés à la bourse de commerce électronique (ETO) et exerçaient diverses activités concernant l'utilisation d'Internet, les douanes, l'inspection des produits, etc. De nombreuses entreprises utilisaient leurs services. Le pôle commercial de Beijing avait créé sur Internet une page intitulée "Peking Business"; celui de Shanghai avait établi son propre système de gestion de l'information et créé sa propre base de données, que l'on pourrait prendre comme modèle pour le réseau mondial de pôles commerciaux. Le représentant espérait que la CNUCED continuerait à fournir une assistance et des conseils pour le développement des pôles commerciaux.

14. Le représentant du Népal a dit qu'un projet SYDONIA avait été mis en oeuvre dans son pays, dont la deuxième phase s'inscrivait dans un programme de facilitation du transport multimodal et du commerce, financé par la Banque mondiale. Ce projet devrait entraîner une augmentation des recettes publiques et jouer un rôle très important dans l'économie népalaise.

15. Le représentant de la Fédération internationale des associations de transitaires et assimilés (FIATA) a dit que les transitaires étaient résolus à soutenir, à l'échelle nationale et internationale, les activités déployées par la CNUCED pour promouvoir et développer les services d'appui au commerce dans

le domaine des transports ainsi que de l'importation et de l'exportation d'articles manufacturés et semi-manufacturés. Des systèmes de communication comme le SIAM et le SYDONIA constituaient d'importants outils de facilitation du commerce. La mondialisation des échanges entraînerait une demande croissante de systèmes et de services de transport efficaces et rentables. Cela revêtait une importance particulière pour les pays en développement, où les carences de l'infrastructure en matière de transport risquaient de se traduire par une majoration insoutenable du prix de base des marchandises. Dans le domaine de la facilitation du commerce, les travaux de la CNUCED et de la FIATA sur la suppression des obstacles tarifaires ou autres étaient complémentaires. La publication récente de la CNUCED sur le transport multimodal faisait de nouveau ressortir la nécessité d'une coopération plus étroite pour l'établissement de normes applicables au transport international.
